



FICHE OUTIL - PREVENTION

N° : 3



Plan d'Actions Prévention SST

Version : 19.02.19

Date : 19/02/2019

CONTEXTE D'UTILISATION / D'APPLICATION

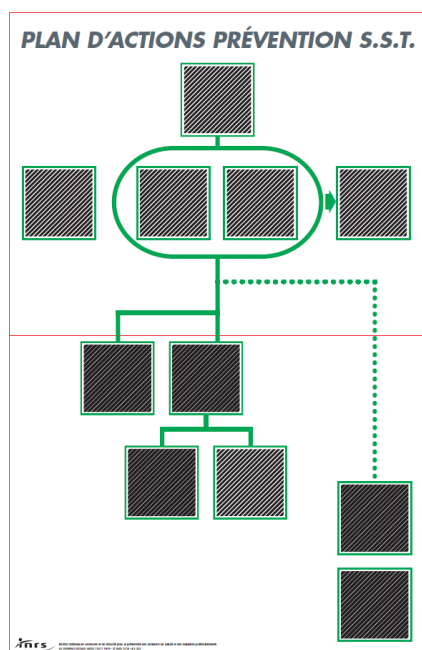
Le « Plan d'Actions Prévention » Sauveteur Secouriste du Travail (PAP SST) est un **outil pédagogique** composé d'un support pliable, sur lequel figure un logigramme, de 2 ventouses de fixation et de 11 pictogrammes aimantés. Il a été créé spécialement pour le dispositif de formation SST et est destiné à être utilisé uniquement dans ce cadre.

Il s'agit d'un outil adapté afin d'illustrer les compétences attendues d'un SST en matière de prévention (domaine de compétence 2). Il a vocation à être utilisé :

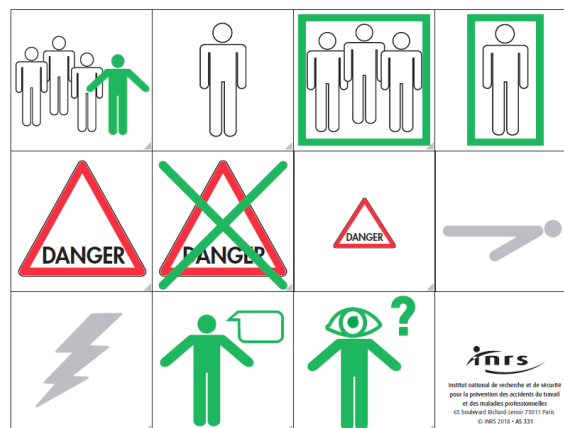
- **lors des formations de formateurs SST** par les formateurs de formateurs afin de faire acquérir aux stagiaires la maîtrise de l'utilisation de cet outil
- **lors des formations de SST** par les formateurs pour favoriser la compréhension et la mémorisation des participants sur :
 - les notions de base en matière de prévention
 - leur rôle en matière de prévention, en insistant sur la nécessaire remontée d'informations
 - la recherche de solutions en privilégiant la prévention

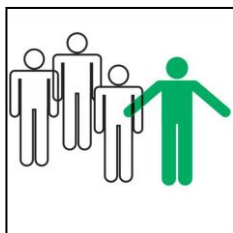
PRESENTATION DE L'OUTIL

Le logigramme



Les 11 pictogrammes





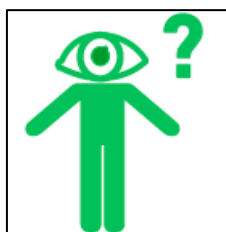
Symbolise la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

La **prévention** est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés et améliorer les conditions de travail.

Le **risque** est caractérisé par deux composantes :

- la probabilité de la survenance d'un dommage (liée à la fréquence d'exposition et/ou la durée d'exposition au danger et à la probabilité de survenance de l'événement déclencheur)
- la gravité du dommage potentiel

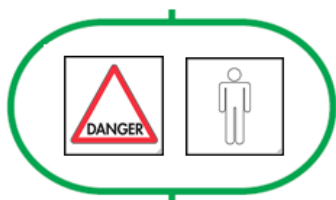
La mise en œuvre d'actions de prévention permet de répondre aux **enjeux** humains, juridiques et économiques.



Symbolise l'observation et l'analyse de 1^{er} niveau

Le SST, qui connaît l'activité de l'entreprise, ses risques et les mesures de prévention existantes :

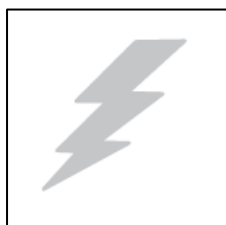
- **observe** des situations de travail selon une approche globale (I.T.A.Ma.Mi, ...)
- réalise une **1^{ère} analyse** des situations de travail pour en repérer les situations dangereuses éventuelles



Symbolisent la situation dangereuse

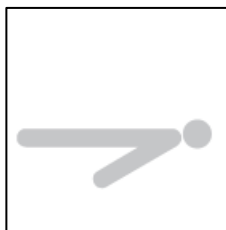
Situation dans laquelle un **individu** ou plusieurs sont exposés à un ou plusieurs **dangers**.

Le **danger** est ce qui fait mal ou peut faire mal.



Symbolise l'événement déclencheur éventuel

Evènement **susceptible** de se produire qui va transformer le risque en accident et causer un **dommage** pour la santé.



Symbolise le dommage potentiel

Atteinte à la santé qui **pourrait** survenir (par opposition au plan d'intervention SST où le dommage est déjà présent).



Symbolise la remontée d'informations

Le SST **informe** les personnes en situation de danger et **fait remonter** à celles en charge de la prévention des risques les dangers repérés. La remontée d'informations doit se faire à tous les niveaux du PAP. Elle englobe la proposition de pistes d'amélioration identifiées suite à l'analyse réalisée.



Symbolise la suppression du danger repéré

Le SST contribue à la **suppression du danger (et donc du risque)** dans une situation de travail dangereuse. C'est la solution à privilégier en 1^{er} lieu.



Symbolise le danger persistant dans la situation de travail

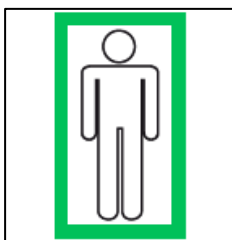
Si le danger ne peut pas être supprimé, le SST propose des actions de prévention qui contribuent à **réduire le risque** en agissant sur la situation de travail dangereuse ou l'événement déclencheur.



Symbolise la protection collective

Les mesures de protection collective sont mises en place **lorsque les mesures de prévention portant sur l'élimination ou la réduction du risque ne sont pas suffisantes**.

Elles permettent d'agir sur la gravité du dommage.



Symbolise la protection individuelle

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont des équipements personnels fournis par l'employeur au salarié afin de le protéger des risques résiduels **qui n'ont pu être éliminés par les protections collectives**.

Ils permettent également d'agir sur la gravité du dommage.

Des **mesures complémentaires** (consignes, informations, formation) guident par ailleurs les salariés par rapport aux risques spécifiques à leur poste de travail.

UTILISATION DE L'OUTIL

Pour illustrer son propos, le formateur choisira une **situation de travail dangereuse contextualisée**. Pour ce faire, il pourra s'aider de différents supports : planches illustrées Tutoprev' accueil, photos ou vidéos de situations de travail dangereuses...

Il s'attachera à **faire participer au maximum les stagiaires** et positionnera les pictogrammes **au fur et à mesure** de sa présentation (voir page 5), dans l'**ordre** suivant :

- 1) prévention des risques
- 2) observation et analyse
- 3) identification du danger
- 4) repérage de la personne exposée
- 5) remontée d'informations
- 6) évènement déclencheur éventuel
- 7) dommage potentiel



- 8) suppression du danger ou 8) danger persistant
9) protection collective
10) protection individuelle

Le formateur illustrera son propos en faisant un parallèle avec les **9 principes généraux de prévention** (article L. 4121-2 du Code du travail) que l'employeur est tenu de respecter :

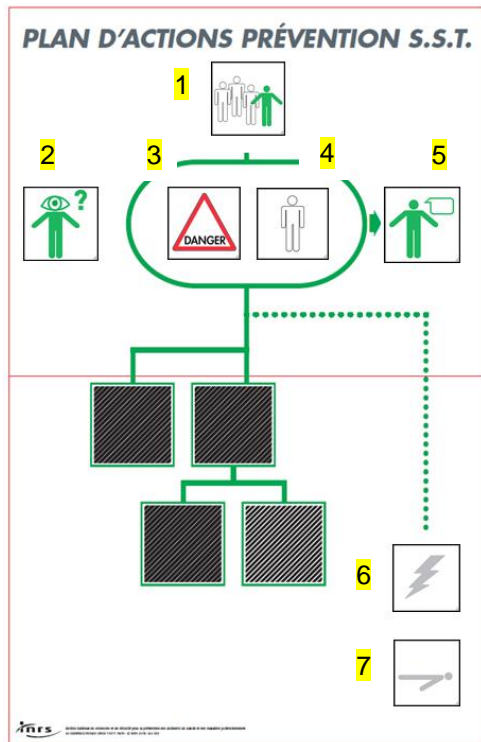
- *Eviter les risques ;*
- *Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;*
- *Combattre les risques à la source ;*
- *Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;*
- *Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;*
- *Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;*
- *Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1 ;*
- *Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;*
- *Donner les instructions appropriées aux travailleurs.*

Il insistera tout au long de son intervention sur la nécessité pour le SST d'avoir un regard critique constructif et sur l'importance de la **remontée d'informations** à tout moment.

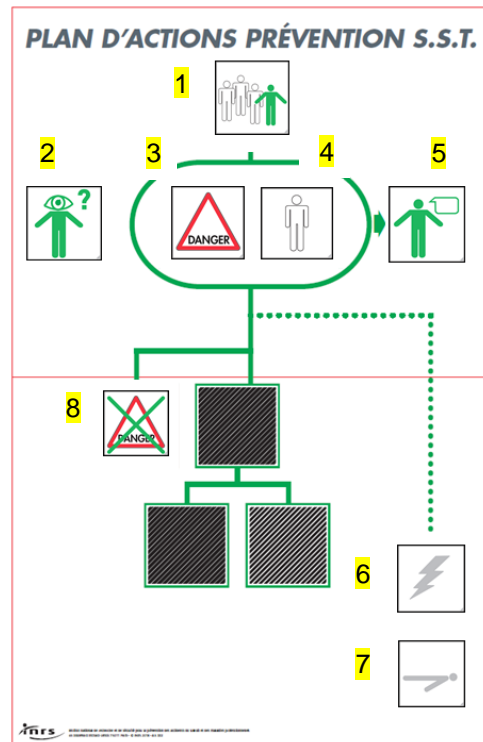
POSITIONNEMENT DES PICTOGRAMMES

Pour garantir une bonne compréhension du PAP SST, le logigramme ne devra jamais être présenté aux apprenants complété avec l'ensemble des pictogrammes. Seuls ceux strictement nécessaires à l'objectif visé (voir ci-dessous) seront positionnés, l'un après l'autre, dans l'ordre de numérotation indiqué page 4.

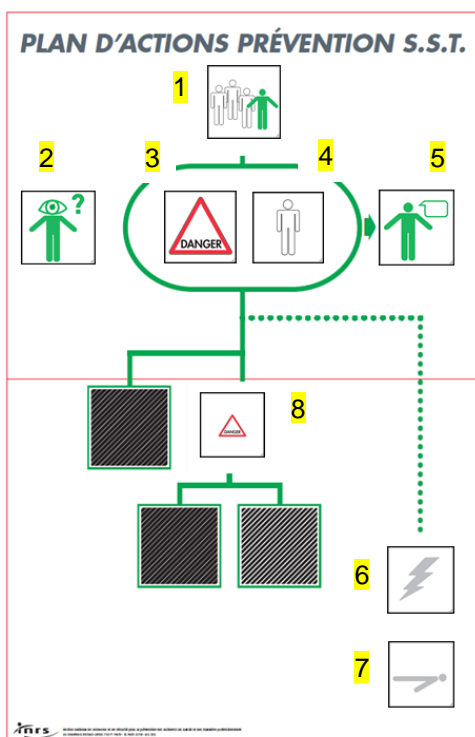
Informez ou remontez les informations afin d'éviter l'apparition du dommage



Supprimez le danger pour supprimer le risque



Agissez en cas de persistance du danger afin de réduire le risque



Identifiez les moyens de protection nécessaires en cas de mesures de prévention insuffisantes

